

Délibération

Approbation des comptes 2017

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 28 juin 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice, Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge et notamment son article C4-S1-2,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 13 juin 2018, présenté à l'Assemblée générale le 28 juin 2018

Vu le rapport du commissaire aux comptes, qui certifie la régularité, la sincérité ainsi que la bonne tenue des comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge

Considérant les caractéristiques suivantes des comptes de l'exercice 2017 :

Pour l'ensemble des services :

Total du bilan	14 093 898.61
Résultat de l'exercice	- 472 112.06
Capacité d'autofinancement	54 649.09
Solde budgétaire	-217 158.51
Produit fiscal	3 685 686.00
Variation du fonds de roulement total	-176 060.97
Variation du fonds de roulement non affecté	-443 711.12
Fonds de roulement total en fin d'exercice	5 931 102.72
Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	2 718 349.46

Pour le CFA Commerce de Saintes :

Total du bilan	2 552 507.49
Résultat comptable	0

Décide :

D'adopter les comptes 2017.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 28 juin 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents		23
Nombre de votants	23	
Nombre de voix POUR	23	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Yves Obër

Secrétaire Adjoint

Hervé Fauchet

Président